



Extrait du CGT ARLES

<https://cgtarles.fr/spip.php?article1727>

# Droit de grève en mairie d'Arles : mise au point du syndicat CGT des territoriaux

- SYNDICATS - Territoriaux Arles -

Date de mise en ligne : lundi 1er février 2021

---

Copyright © CGT ARLES - Tous droits réservés

---

*"Le droit syndical et le droit de grève sont inscrits dans le préambule de la Constitution de 1946, confirmés par celui de la Constitution de 1958. Ils concernent naturellement aussi les agents du service public et sont inscrits dans le statut général de la fonction publique."...*

---

**Lire la suite de la déclaration du syndicat CGT des territoriaux de la Ville d'Arles :**

---

**Et de fait, les agents grévistes n'ont pas été remplacés lors de la journée de grève du 4 février !**